

Réunion du 14 avril 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2016

PRESENTS : M. GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, BONNEAU.

EXCUSES : MM GELEBART, Mme FOREST.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2015 qui s'établit comme suit :

<u>Budget Général</u>		<u>Budget Assainissement</u>	
Fonctionnement		Exploitation	
Dépenses :	949 406.59 €	Dépenses :	62 009.53 €
Recettes :	1 320 036.70 €	Recettes :	98 196.63 €
Excédent reporté :	45 351.94 €	Excédent reporté :	20 643.39 €
Résultat :	415 982.05 €	Résultat :	56 830.49 €
Investissement		Investissement	
Dépenses :	919 975.99 €	Dépenses :	9 998.73 €
Recettes :	609 739.32 €	Recettes :	60 562.50 €
Excédent reporté :	89 793.86 €	Excédent reporté :	6 832.23 €
Résultat :	- 220 442.81 €	Résultat :	57 396.00 €

AFFECTATION RESULTATS 2015

Le Conseil Municipal affecte les résultats comme suit :

Budget Général : 290 000.00 € à la section d'investissement
125 982.05 € à la section de fonctionnement

Budget Assainissement : 25 000.00 € à la section d'investissement
31 830.49 € à la section de fonctionnement

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Percepteur, qui est en concordance avec le Compte Administratif.

OBJET : VOTE BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2016 comme suit :

Budget Général

Fonctionnement	:	1 408 380.55 €
Investissement	:	1 120 626.00 €

Budget Assainissement

Exploitation	:	139 855.49 €
Investissement	:	146 697.00 €

TAUX D'IMPOSITION 2016

Le conseil Municipal, décide de maintenir les taux d'imposition de 2015 pour l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation	18.53
- Taxe foncière sur propriétés bâties	13.30
- Taxe foncières sur propriétés non bâties	62.56

SUBVENTION OGEC

les dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année 2015 se sont élevées à 44 965.25 € pour 67 élèves (au 1^{er} janvier 2016), soit 671.12 € par élève. Considérant que l'effectif de l'Ecole Privée au 1^{er} janvier 2016 est de 123 élèves, le Conseil Municipal décide de verser une participation de 82 548.15 € à l'O.G.E.C. de FALLERON au titre de l'année 2016.

A FALLERON, le 21 avril 2016

Le Maire,
Gérard TENAUD

